



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

*DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE*

*DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE*

*DIRECTION TECHNIQUE PERSONNELS NAVIGANTS*

*PÔLE EXAMENS*

## PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

### version différenciée redevables/exonérés

**Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) - ULM /  
I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT**



*Le format des examens théoriques non professionnels Avion, Hélicoptère, Ballon évolue. Ils sont désormais composés en 9 épreuves et 128 questions.*

**La Fédération Française Aéronautique, (FFA) entité qualifiée, est habilitée par la DGAC à faire passer l'examen théorique non professionnel LAPL(A) / PPL(A) en métropole.**

*Pour passer l'examen LAPL(A) / PPL(A), à compter du 04/12/2023 :*

-> *Métropole : les candidats doivent s'inscrire dans un centre de la FFA.*

-> *Territoires ultramarins (Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane) : les inscriptions continuent à être sous la responsabilité de la DGAC via OCEANE.*

*En conséquence la procédure d'inscription OCEANE ci-dessous concerne les examens théoriques LAPL(H) / PPL(H), BPL, ULM, IULM, télépilote CATT et télépilote CATS*

*Pour l'examen théorique LAPL(A) / PPL(A), la procédure ci-dessous ne concerne que les candidats qui s'inscrivent dans un centre d'examen DSAC d'Outremer.*

Il est indispensable de réaliser les étapes 1 à 4 de la procédure qui suit **ET** de vous présenter avec les pièces requises à l'étape 5.

En cas de non-conformité ou d'absence d'un formulaire ou d'un document, l'accès en salle vous sera refusé.

Etapes	Candidats <b>redevables</b> de la redevance d'examen : <b>INSCRIPTION</b>		Candidats <b>exonérés</b> de la redevance d'examen (demandeurs d'emplois) : <b>PRE INSCRIPTION</b>		
	ULM, I-ULM, Télépilote CATT réglementation nationale	LAPL / PPL : réglementation européenne Part-FCL  BPL : réglementation européenne Part- BFCL  Télépilote CATS - réglementation européenne UAS	ULM, I-ULM, Télépilote CATT réglementation nationale	LAPL / PPL : réglementation européenne Part-FCL  BPL - réglementation européenne Part-BFCL  Télépilote CATS - réglementation européenne UAS	
<b>1 – Création de votre compte personnel OCEANE</b>	<p>Créez votre compte personnel OCEANE, respectez cette procédure (relative à votre dossier) et, pour plus de détails, Lisez le <a href="#">Guide du candidat - examens sur ordinateurs</a> (relatif à la navigation sur le <a href="#">Portail d'inscription OCEANE</a>).</p> <p>Sélectionnez votre examen et renseignez votre Etat civil en référence à une pièce d'identité valide (PI = uniquement CNI ou passeport).</p> <p><b>Avant d'enregistrer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifiez que votre état civil correspond à celui de votre PI valide car ces informations seront reportées sur le certificat d'aptitude théorique.</li> <li>- vérifiez votre adresse électronique, indispensable pour la réception de l'identifiant et du mot de passe.</li> <li>- vérifiez votre adresse postale, indispensable pour l'envoi du certificat d'aptitude théorique sous <b>5/6</b> semaines après votre réussite.</li> </ul>				



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale de l'aviation civile

Dirección de la sécurité de l'aviation civile

Dirección technique Personnels navigants

Pôle Examens

**2 – Inscription  
et paiement en  
ligne pour les  
candidats  
redevables**

**PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE  
version différenciée redevables/exonérés**

**Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) - ULM /  
I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT**



Votre examen est sélectionné.  
Votre Etat civil est renseigné conformément à votre PI.  
Utilisez le message informatique [noreply.oceane](mailto:noreply.oceane) reçu pour vous connecter à votre compte OCEANE et :

a) Sélectionnez :  
- la ou les épreuve(s) indiquée(s) sur votre recommandation,  
- un centre d'examens **Pilotes de loisirs** (même pour les télépilotes),  
b) Recherchez une date de présentation et obtenez des horaires.  
c) Vérifiez si la date affichée est la date que vous avez demandée.  
d) Validez ou annulez si la date proposée ne convenait pas.  
Après validation effectuez le paiement par CB au plus vite.  
**IMPORTANT : imprimez, la transaction bancaire (copie d'écran).**  
Depuis votre compte, vérifiez la Fiche récapitulative d'inscription qui vous servira de convocation à votre examen. **Attention ! le délai d'édition peut être de plusieurs heures.**  
**imprimez-la** car vous devrez la présenter le jour de la session.

Votre examen est sélectionné.  
Votre Etat civil est renseigné conformément à votre PI.  
  
Votre action sur OCEANE est provisoirement terminée dans l'attente d'un courriel du gestionnaire qui finalisera votre demande d'inscription.

↓

La sélection des épreuves du centre d'examens et de la date de session (deux dates) se font à l'étape 3 via le formulaire **60FormExa** ou **60FormExa128** (selon le cas) :  
**LAPL(A) / PPL(A), LAPL(H) / PPL(H) et BPL**  
ou le  
**61FormExa : ULM / I-ULM, Télépilote CATS, Télépilote CATT**



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Direction générale de l'aviation civile*

*Dirección de la sécurité de l'aviation civile*

*Dirección technique Personnels navigants*

*Pôle Examens*

**PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE**

**version différenciée redevables/exonérés**

**Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) - ULM /  
I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT**

Etapes	Candidats <b>redevables</b>		Candidats <b>exonérés</b>	
	ULM, I-ULM, Télépilote CATT	LAPL / PPL - BPL	ULM, I-ULM, Télépilote CATT et Télépilote CATS	LAPL / PPL - BPL
<b>Adressez, au plus vite après l'inscription donc au plus tôt avant la date de présentation à l'examen :</b>				
<b>3 – Dossier complémentaire</b>	1.La photocopie <b>recto-verso</b> de votre PI valide (uniquement CNI ou passeport). En cas de perte ou vol de votre PI, informer le centre d'examens de présentation, en amont de la session, le superviseur/gestionnaire vous donnera des consignes.	2. <b>Le formulaire 59FormExa</b> renseigné par vos soins si vous avez <u>moins de 25 ans</u> . Sinon une PI suffit.	2. <b>Le formulaire 61FormExa</b> renseigné par vos soins si vous avez <u>moins de 25 ans</u> . Sinon une PI suffit. 3. <b>L'avis de situation France Travail</b>	2. <b>Le formulaire 60FormExa</b> ou <b>60FormExa128</b> (selon le cas) renseigné par l'ATO / DTO et par vos soins. 3. <b>L'avis de situation France Travail</b> ( <u>§3 Exonération du paiement</u> ).
<b>A adresser →</b>	<b>Adresse de la BF (Boîte Fonctionnelle : centre d'Orly)</b> <a href="mailto:dsac-exam-theo-pilotes-loisirs-bf@aviation-civile.gouv.fr">dsac-exam-theo-pilotes-loisirs-bf@aviation-civile.gouv.fr</a>		<b>Adresses des centres d'examens (Orly / métropole / outre-mer)</b> Site MTECT, page <a href="#">examens</a> , document	 Contacts - Centres d'examens sur ordinateurs .
	<b>Avec, obligatoirement, en objet du courriel</b> NOM Prénom - dossier examen XX XX = nom de l'examen tel que nommé dans les titres des colonnes		<b>Avec, obligatoirement, en objet du courriel</b> NOM Prénom - candidat exonéré demande inscription à l'examen XX XX = nom de l'examen tel que nommé dans les titres des colonnes	
	<b>Candidats LAPL /PPL :</b> pour les personnes expérimentées pouvant bénéficier du crédit de connaissances théoriques de l'épreuve commune (FCL.035) : <b>joignez</b> au dossier scanné (étape 3) la photocopie du certificat d'aptitude théorique PART FCL valide détenu ou de la licence PART FCL valide détenue - ATPL, CPL, BPL, PPL, LAPL, dans une autre catégorie d'aéronef. <b>Signalez cette particularité</b> au gestionnaire dans votre courriel.			

**PS :** pour tout contact via une boîte fonctionnelle, veuillez saisir l'objet du message très précisément en saisissant toujours vos NOM (EN MAJUSCULE) et Prénom suivit de la raison pour laquelle vous écrivez. Autres exemples différents de ceux décrits à l'étape 3 :

NOM (en majuscule) - Prénom - identité erronée

NOM (en majuscule) - Prénom - mon adresse courriel erronée.

NOM (en majuscule) - Prénom - demande de report d'inscription (sous conditions, lire Etape 8).

NOM (en majuscule) - Prénom – examen réussi en attente certificat : cas des candidats qui se seraient présentés sans avoir envoyé un dossier préalablement à l'inscription en ligne

⇒ Délai envoi certificat fortement augmenté.



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

*Direction générale de l'aviation civile*

*Direction de la sécurité de l'aviation civile*

*Direction technique Personnels navigants*

*Pôle Examens*

**PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE**

**version différenciée redevables/exonérés**

**Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) - ULM /  
I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT**



Etapes	Candidats <b>redevables</b>		Candidats <b>exonérés</b>	
	ULM, I-ULM, Télépilote CATT	LAPL / PPL - BPL	ULM, I-ULM, Télépilote CATT et Télépilote CATS	LAPL / PPL - BPL
4 – Réception du dossier scanné	Le gestionnaire du centre d'examens d'Orly n'accusera pas réception de votre envoi à titre personnel mais vous recevrez <b>une réponse automatique à lire attentivement.</b>		Le superviseur ou gestionnaire du centre d'examens de présentation vous confirmera, par courriel, la date de la session. <b>Vous devez :</b> - <b>vérifier et imprimer</b> votre Fiche récapitulative d'inscription / Convocation. - <b>prendre connaissance des horaires</b> (non modifiables) et des informations diverses en bas de la page 1.	
5 – Présentation à l'examen	<b>Présentez-vous à l'examen avec :</b> - votre PI valide (uniquement CNI ou passeport), - votre Fiche récapitulative d'inscription (convocation) que vous aurez lue en totalité, - un masque en période épidémique type COVID 19, - ET lire toutes les informations listées sur fiche récapitulative d'inscription/convocation.			



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale de l'aviation civile

Dirección de la sécurité de l'aviation civile

Dirección technique Personnels navigants

Pôle Examens

## PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

### version différenciée redevables/exonérés

Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) - ULM /  
I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT



Etapes	Candidats redevables		Candidats exonérés	
	ULM, I-ULM, Télépilote CATT	LAPL / PPL - BPL	ULM, I-ULM, Télépilote CATT Télépilote CATS	LAPL / PPL - BPL
<b>6 – Nouvelle inscription</b>  si échec ou si vous aviez choisi de présenter un examen européen en plusieurs présentations  <b>Effectuer la partie pertinente de l'étape 2 puis l'étape 5</b>	<b>Réinscrivez-vous</b> à l'aide du <b>Guide du candidat - examens sur ordinateurs</b>  Assurez le paiement de la redevance.  <b>Dossier</b> Aucun dossier à adresser si le 1er était complet et conforme (relire étape 3).	<b>Réinscrivez-vous</b> à 1 ou plusieurs épreuves à l'aide du <b>Guide du candidat - examens sur ordinateurs</b>  Ne créez pas un nouvel examen : réinscrivez-vous <u>uniquement</u> à/aux épreuves non réussies ou non encore présentées. <b>Rappel</b> : la redevance est de 4 tentatives par épreuve en 18 mois.  <b>Dossier</b> Vérifiez la conformité et la <b>validité</b> de la partie <b>Recommandation</b> du <b>57FormExa</b> ou <b>57FormExa128</b> (selon le cas) envoyé précédemment. En cas de validité dépassée ou d'épreuves(s) non sélectionnée(s) /autorisée(s) à la 1ère présentation, en produire un nouveau et cochez la case <b>Réinscription</b> .  En cas d'échec total dans les délais impartis ( <u>voir Rappel ci-dessus</u> ) réinscrivez-vous à un examen complet et informer le gestionnaire qu'il a déjà une partie de votre dossier.	<b>Réinscrivez-vous via le gestionnaire du centre de présentation</b>  <b>Guide du candidat - examens sur ordinateurs</b>  <b>Dossier</b> Renouvez la procédure de pré- inscription via le <b>61FormExa</b> .  Cochez la case <b>Réinscription</b> : le gestionnaire sera informé qu'il a déjà une partie de votre dossier et qu'il devient inutile de joindre à nouveaux les documents déjà envoyés s'ils sont encore valides.	<b>Réinscrivez-vous (vous-même)</b> à 1 ou plusieurs épreuves à l'aide du <b>Guide du candidat - examens sur ordinateurs</b>  Ne créez pas un nouvel examen : réinscrivez-vous <u>uniquement</u> à/aux épreuves non réussies ou non encore présentées. <b>Rappel</b> : la redevance de 4 tentatives par épreuve en 18 mois.  <b>Dossier</b> Vérifiez la conformité et la <b>validité</b> de la partie <b>Recommandation</b> du <b>60FormExa</b> ou <b>60FormExa128</b> (selon le cas) envoyé précédemment.  En cas de validité dépassée ou d'épreuves(s) non sélectionnée(s) /autorisée(s) à la 1ère présentation, en produire un nouveau et cochez la case <b>Réinscription</b> .  En cas d'échec total dans les délais impartis ( <u>voir Rappel ci-dessus</u> ) vous réinscrivez-vous à un nouvel examen complet et informer le gestionnaire qu'il a déjà une partie de votre dossier.



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

*Direction générale de l'aviation civile  
Direction de la sécurité de l'aviation civile  
Direction technique Personnels navigants  
Pôle Examens*

**PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE**  
**version différenciée redevables/exonérés**  
**Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) - ULM /  
I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT**



Etapes	Tous candidats
<b>7. Fraudes : sanctions encourues</b>	<p>Toute tentative de fraude sera sanctionnée : vos résultats ne vous seront pas communiqués, vous serez mis en échec à la fois à l'épreuve concernée et à l'examen.</p> <p>Une procédure de constat de tentative de fraude sera systématiquement ouverte. Elle aboutira, entre autres, à une suspension de toute nouvelle inscription.</p> <p>Il sera interdit aux candidats pour lesquels il est avéré qu'ils ont fraudé, de passer tout autre examen pendant une période d'au moins un an à dater de l'examen pendant lequel ils ont été pris à frauder.</p> <p>Pour les candidats aux examens LAPL / PPL, BPL et Télépilote CATS, il vous sera également interdit de repasser tout autre examen européen pendant un an au minimum et une notification sera faite auprès des Etats européens pour garantir l'application de ces dispositions dans toute l'Europe.</p> <p>Vous trouverez les informations réglementaires sur ce sujet affichées en salle d'examens.</p>
<b>8. Report d'inscription</b>	<p>En cas d'impossibilité de vous présenter vous devez avertir le gestionnaire du centre de présentation. Un report d'inscription pourra vous être accordé, si vous prévenez le jour précédent la présentation, si c'est un cas de force majeure que vous pouvez prouver par un justificatif médical ou de l'employeur.</p> <p>Rappelez-vous que toute absence signalée avant au moins 10 jours avant la date de votre session d'examen permet à un candidat en attente d'une date de session de bénéficier de votre place !</p>